



Affaire auprès du tribunal judiciaire non plaidable

Par Mister_Anonyme_87

Bonjour, je viens vers vous pour décryptage des propos de mon avocate.

Elle m'a expliqué la nouvelle procédure concernant les procédures auprès du tribunal judiciaire.

Mon affaire est relative à un abus de faiblesse avec en plus un enrichissement sans cause. Ce que je ne comprends pas c'est le sort réservé en fait aux affaires que le tribunal judiciaire n'estime pas plaidable: comment trouver une issue si le tj juge que l'affaire n'est pas digne de faire l'objet de plaidoirie d'avocats? Car mon avocate estime qu'il y'a peu de chance que le tribunal judiciaire considère l'affaire plédable et je voudrais savoir en fait à quelle sauce on va me manger si jamais mon affaire n'est pas plédable.

Merci pour vos réponses.

Par ESP

Bonjour
"abus de faiblesse avec en plus un enrichissement sans cause"

Ils faut de sérieuses preuves pour ce genre de dossier.

je voudrais savoir en fait à quelle sauce on va me manger si jamais mon affaire n'est pas plédable.

Que craignez vous dans cette affaire dont nous ne connaissons RIEN !

Par Mister_Anonyme_87

Des preuves solides mon dossier en grappe : attestation s médicales, numéro de série de la boîte de methilphenidate, signalement des effets secondaires de ce médicament, copie d'emails et textos .

Pour faire très court: une femme a abusé de mon manque de vigilance en me drogant avec un produit qui n'est prescrit que par protocole très strict . Sous l'emprise de cette substance : methilphenidate concerta lp 24 mg et 54 mg, il y'a eut signature de crédit automobile pour une voiture d'occasion valant 18300? et une reconnaissance de dettes de 10800?.

Je me suis rendu compte de la supercherie après consultation chez une spécialiste et après ça été direct dépôt de plainte, saisine d'une avocate .

Circonstance aggravante : délit commis par cette femme en sachant que je suis autiste.

Pourquoi vous demander à quelle sauce je serais manger ?

Parce que pendant ce temps là le crédit court, et aussi la valeur de revente du véhicule pour solder tout ou partie du prêt baisse aussi. Et que ma situation financière est au fil du rasoir !

Merci bien pour vos réponses.

Par ESP

Bonjour
Mais c'est vous qui dites
""je voudrais savoir en fait à quelle sauce on va me manger si jamais mon affaire n'est pas plédable""

Par Mister_Anonyme_87

Bonjour à vous cher membre,

Comme tout justiciable, il arrive que lorsque survient une procédure, on se rend compte que les chances de gagner sont minces, très minces.

Je vous précise une chose importante: A la base mon dépôt de plainte était relatif à un abus de faiblesse avec en plus un volet civil: un problème d'enrichissement sans cause sous fond de non exécution des engagements pris dans le cadre d'une reconnaissance de dette. Et la débitrice n'est rien de plus que la même personne mise en cause initialement pour abus de faiblesse.

Mon avocate est très au fait des exigences précises des magistrats du pénal pour poursuivre ce genre d'affaires d'ou pourquoi on a fait une procédure auprès du tj de la personne mise en cause. Elle pensait que l'adition de commencement de preuves, des emails envoyés par la mise en cause, de la reconnaissance de dette signée, celle qui a été annulée pourrait convaincre les magistrats du tj que cette femme était rien de plus ni moins qu'une débitrice de mauvaise fois avec comme conséquence mon appauvrissement à ces dépends.

J'espère que jusque là c'est très clair pour vous.

Au total au regard de ma convention d'honoraires j'en avais pour 3000? HT (3600? TTC pour tenir compte de la TVA à 20%) somme qui ne tenait pas compte de la mise en demeure adressée à la mise en cause ni des frais de postulation et de huissier de justice pour signification.

On ne changera pas le droit de la preuve en vigueur au prétexte que les parties de ce conflit sont autistes, la magistrature va appliquer le droit sans regarder ce paramètre. Que veuille donc bien vous dire?

Et bien qu'au regard de mes pièces, n'importe quel juge d'un tj lambda ne me donnerait pas raison.

D'ou ma question qui a du désarçonner le juriste que vous êtes (au passage j'aime bien votre locution latine) et je m'en excuse par avance.

J'espère avoir éclairer votre lanterne, pardon par avance si ma rédaction ne vous ai pas facile, je fais de mon mieux pour vous apporter le plus d'éléments possibles...